

Informations communales

Concept des premiers répondants

Une cinquante de personnes ont répondu à l'invitation du Conseil communal et ont participé à la séance d'information concernant l'utilisation du défibrillateur. A l'issue de cette séance, qui fut très appréciée, des participants ont fait part de leur intérêt pour suivre le cours dans le but de devenir «premiers répondants».

Au vu de ce fort intérêt, le Conseil communal a décidé de prendre en charge les frais relatifs à cette formation. Dès lors, les personnes intéressées à suivre le cours sont priées de s'inscrire par mail à : admin@granges-veveyse.ch en mentionnant nom et prénom ou par téléphone au 021/ 947 41 73, jusqu'au 15 mars 2019. La date du cours sera communiquée ultérieurement aux personnes inscrites.

Gestion des déchets – Elimination des couches-culottes

Nous vous rappelons que les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents, sans avoir besoin de coller une vignette. Ces sacs transparents sont ensuite déposés dans les containers situés à Granges.

Déchetterie du Grivaz – Jours de fermeture 2019

La déchetterie sera fermée les jours suivants :

- Lundi 22 avril 2019 (lundi de Pâques)
- Lundi 10 juin 2019 (lundi de Pentecôte)
- Lundi 16 septembre 2019 (lundi du Jeûne)
- Mercredi 25 décembre 2019
- Mercredi 1^{er} janvier 2020

Le samedi de Pâques (20 avril 2019), la déchetterie sera ouverte. En dehors de ces dates, l'horaire reste inchangé.

Agence AVS

Nous rappelons aux personnes concernées durant l'année par l'AVS, qu'une demande de rente vieillesse doit être complétée au minimum 3 mois avant de toucher une rente. Si l'un des conjoints est déjà au bénéfice d'une rente, la demande doit être également présentée pour l'autre conjoint. Les personnes passant du statut d'employé à indépendant doivent compléter le questionnaire pour personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative (notamment les étudiant(e)s, les invalides, les malades, les personnes préretraitées, veufs ou veuves, etc..) doivent régler une cotisation minimale dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle elles accomplissent leur 20^{ème} année et jusqu'à 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. Les formulaires peuvent être obtenus au bureau communal ou sur le site de la Caisse cantonale de compensation : <https://www.caisseavsfr.ch/>.

Informations sur les impôts pour les jeunes

Le site internet www.impots-easy.ch a pour objectif d'informer les adolescents sur le thème de la fiscalité. Tôt ou tard, les jeunes sont confrontés à leur première déclaration d'impôt. Pour beaucoup, ça n'est pas si simple et cela se comprend. Sur le site web, les jeunes peuvent se confronter directement au thème de la fiscalité. Les pages d'information expliquent la problématique complexe des impôts d'une façon simple. Les jeunes peuvent évaluer ce qu'ils auront appris au moyen de contrôles de connaissances. Pour diminuer l'appréhension et la retenue envers les impôts, les jeunes peuvent remplir de manière interactive et ludique une déclaration d'impôts.

Pro Senectute – Service de déclaration d'impôt

La période fiscale va bientôt commencer. La mission de Pro Senectute est d'apporter une aide aux seniors et propose un service de déclaration d'impôt. Le service a débuté le 28 janvier et prendra fin le 12 avril 2019.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Pro Senectute au 026/ 347 12 92 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00.

Croix-Rouge – Aide aux proches

Le service «Aide aux proches» est là pour soulager les proches en les remplaçant auprès de la personne âgée/malade. Des auxiliaires de santé CRS, spécialement formés, s'occupent de la personne à son domicile et veillent à son bien-être et sa sécurité. La permanence téléphonique 026/ 347 39 79 répond tous les matins aux questions des proches en lien avec la prise en charge d'une personne malade et /ou âgée à domicile.

Le Conseil communal